

NOTRE PROSPÉRITÉ N'EST PAS UN DÛ: ELLE SE GAGNE ET SE MÉRITE!

S'exprimant le 12 avril dernier devant l'assemblée générale de la Chambre de commerce, d'industrie et de services de Genève, M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat chargé du département des finances, a abordé les grands défis que notre canton doit impérativement relever avec succès. Le texte ci-après est une synthèse du discours prononcé.

«Lorsque j'étais moi-même entrepreneur, je fréquentais assidûment cette assemblée. J'ai vécu votre combat quotidien pour développer un produit, des services, un marché, vos efforts pour trouver du personnel qualifié, pour le former et le motiver, votre souci de répondre aux attentes du client... et de faire en sorte qu'il honore ses factures. Je connais le sentiment qui vous tenaille vingt-neuf jours par mois: ce souci constant de manquer de ressources pour accomplir tout ce qui doit l'être en respectant les échéances. Et lorsqu'arrive le trentième jour et le paiement des salaires, cette impression qu'il y a décidément beaucoup de monde dans votre «boîte»!

Je sais tout cela et je sais aussi, en tant que responsable d'un budget cantonal de 8 milliards et de 700 millions d'investissements annuels, que cet édifice public n'existerait pas sans vos entreprises, sans les emplois que vous créez, la valeur ajoutée que vous apportez au canton et les impôts que vous versez dans ses caisses. La préservation de notre prospérité se mérite et nous devons nous battre pour qu'elle puisse perdurer.

PRÉSERVER NOS CONDITIONS-CADRES

Rien n'est acquis, chaque entrepreneur le sait parfaitement. Cela vaut aussi pour les conditions-cadres propices à une activité économique saine et permettant d'assurer le financement d'un bien-être social auquel je suis profondément attaché. La préservation et l'amélioration des conditions-cadres sont la première responsabilité des autorités, que je représente devant vous.

J'ai le plaisir d'être accompagné aujourd'hui par deux de mes collègues,

MM. Pierre Maudet et Luc Barthassat. Leur présence à mes côtés témoigne du respect de notre gouvernement envers vos activités et votre rôle. Parmi les responsabilités spécifiques qu'ils assument se trouvent notamment la promotion économique, les relations du travail ou la mobilité. Des thématiques qui sont au centre des conditions-cadres cantonales. Celles-ci doivent favoriser et soutenir l'activité économique et non pas l'entraver. L'Etat doit être un facilitateur, pas un perturbateur chicanier. Plus d'agilité, moins de bureaucratie, tout en veillant au respect de la législation, notamment en matière de lutte contre les abus tels que le travail au noir: voilà ce que qui est attendu de nous, et nous y travaillons d'arrache-pied.

S'ADAPTER À UN MONDE QUI CHANGE

Notre monde vit des changements profonds et rapides. Pour l'Etat comme pour les entreprises, le principal défi consiste à savoir s'adapter. Ces dernières années, notre place financière a su répondre aux exigences mondiales en matière de contrôle et de transparence. La mutation a été douloureuse, mais nous sommes désormais extrêmement bien positionnés dans la compétition internationale grâce aux qualités intrinsèques de notre secteur bancaire et financier. Les révélations des «Panama papers» peuvent à cet égard s'avérer favorables à notre pays et à notre canton, si elles contribuent à faire en sorte que la concurrence s'exerce à armes égales sur tous les continents, selon des règles appliquées par tous.

Le prochain grand changement concerne la fiscalité des sociétés. Comme pour le secret bancaire, c'est la pression interna-

tionale qui nous conduit à abolir les statuts fiscaux cantonaux particuliers, qui permettent en Suisse d'appliquer un traitement privilégié aux entreprises dont l'essentiel des activités se déroulent à l'étranger. Nous devons nous adapter en engageant une réforme qui supprime ces statuts. C'est la fameuse RIE III, la troisième réforme de l'imposition des entreprises.

Cette réforme est capitale. Si nous échouons, Genève quittera brutalement la *Champions League* pour jouer en cinquième ligue cantonale! Les enjeux sont connus: il s'agit de préserver plus de

60000 emplois directs et indirects, et plus de 1,2 milliard de francs d'impôts annuels. Une catastrophe économique et sociale nous guette si nous ne prenons pas les décisions raisonnables qui s'imposent. Au centre de ces mesures, la mise en œuvre d'un taux d'imposition unifié, aux alentours de 13%, qui allègera la charge fiscale des sociétés «ordinaires» et augmentera celle des sociétés au bénéfice d'un statut.

UNE FEUILLE DE ROUTE CLAIRE ET TRANSPARENTE

La stratégie du Conseil d'Etat est claire et parfaitement maîtrisée. La loi





fédérale qui s'imposera à tous les cantons se trouve actuellement en phase finale des débats parlementaires. Au cours de ces dix-huit derniers mois, nous nous sommes investis activement pour orienter au mieux ce projet en fonction des intérêts de Genève. A l'heure actuelle, quelques divergences importantes subsistent encore entre les deux Chambres. La loi définitive sera votée en juin.

Le moment est donc venu de finaliser le volet cantonal de la réforme, déterminer le taux d'imposition exact et les conditions d'application des autres mesures fiscales prévues par la loi fédérale. Il s'agit aussi de fixer des mesures cantonales d'accompagnement pour pouvoir présenter devant le peuple – probablement au printemps 2017 – un projet équilibré, juste et acceptable. Ces mesures seront financées par les entreprises. Mais elles ne devront pas entraver leur capacité concurrentielle, en particulier s'agissant du coût du travail, qui devra rester en ligne avec celui de nos voisins et concurrents vaudois.

Notre *timing* est optimal. Dès cette semaine débute la table ronde à laquelle le Conseil d'Etat a convié tous les partenaires concernés. Ses travaux se dérouleront à un rythme soutenu jusqu'à fin août en vue du dépôt d'un projet de loi cantonale à la rentrée. J'espère sincèrement que les discussions se déroulent dans un esprit constructif.

UNE DYNAMIQUE NOUVELLE POUR L'ÉCONOMIE

Un mot encore au sujet du manque à gagner fiscal qu'induirait inévitablement la réforme, que l'on estime à environ 350 millions de francs. Premièrement, ce montant demeure largement inférieur à la perte massive de ressources qu'induirait un échec de la réforme avec son cortège funeste de délocalisations et de destructions d'emplois. Deuxièmement – et c'est ici ma conviction d'ancien entrepreneur qui s'exprime – ce manque à gagner sera comblé à moyen terme. Car ces millions ne vont pas se volatiliser: ils resteront dans notre circuit économique, au sein de nos entreprises. S'ils sont distribués sous forme de dividende, ils seront taxés au niveau des actionnaires; s'ils permettent de créer de nouveaux emplois, ils induiront de nouveaux revenus fiscaux; s'ils sont investis dans la formation ou dans l'outil de production, cela améliorera la productivité de l'entreprise et, donc, sa capacité bénéficiaire; enfin, si des montants demeurent dans l'entreprise, c'est l'impôt sur le capital qui produira des recettes supplémentaires. D'une manière ou d'une autre, cette réforme induira des effets dynamiques et l'attractivité de Genève s'en trouvera durablement renforcée.

Soyons positifs et optimistes, comme savent l'être les entrepreneurs. Sachons faire de cette réforme vitale un succès

pour Genève. De mon côté, je m'y engage totalement. Je sais qu'une réforme fiscale de cette importance n'advient que tous les demi-siècles. C'est donc pour la prospérité des cinq prochaines décennies que nous devons nous mobiliser!»

SERGE DAL BUSCO
Conseiller d'Etat chargé
du département des finances

CI-DESSUS

(De gauche à droite) MM. Jacques Jeannerat, directeur général de la Chambre de commerce, d'industrie et de services de Genève (CCIG), Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, Pierre Poncet, président de la CCIG, Serge Dal Busco, conseiller d'Etat chargé du département des finances, Jean-Marc Guinchard, président du Grand Conseil, et Pierre Maudet, conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité et de l'économie.

PHOTOS CELLENCE

INFOS UTILES

• LA PIERRE À L'HONNEUR

Le 15 avril de 10h à 16h, au pavillon Sicli (route des Acacias 45, 1227 Les Acacias), des conférences évoqueront la provenance des pierres mises en œuvre en Suisse et à Genève, les contraintes de leur utilisation et leur entretien, notamment dans le contexte des dégradations et de la pollution.
Les 15 et 16 avril, de 10h à 16h, à la **Terrasse Agrippa-d'Aubigné** (rue de l'Evêché, 1204 Genève), dans le cadre des Journées européennes des métiers d'art: démonstration de taille de pierre, visites du chantier de la Chapelle des Macchabées et d'un chantier de pavage urbain.
Informations et inscriptions:
www.artdebattir.ch

• LA MOBILITÉ FERROVIAIRE DE DEMAIN S'EXPOSE À CORNAVIN

L'exposition Léman 2030, consacrée aux développements de l'offre ferroviaire des prochaines années, se tient **jusqu'au 20 avril 2016** dans le hall central de la gare de Genève. Du personnel répond aux questions du public du lundi au vendredi de 11h à 13h et de 16h à 19h, le samedi de 9h à 16h et le dimanche de 10h à 16h.

• MIDI-CONFÉRENCE «TRAVAILLER LA DIVERSITÉ: PROMOUVOIR UNE CULTURE D'ENTREPRISE INCLUSIVE»

Mardi 26 avril 2016 au bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques, rue du 31-Décembre 8, 4^e étage.
12h15-13h: la Dre Caroline Dayer de l'Université de Genève décryptera les formes de discriminations liées au sexe, au genre et/ou à la sexualité en contexte de travail.
13h15-14h: pistes d'action pour lutter contre l'homophobie et la transphobie au travail, par Mme Delphine Roux, coordinatrice de la Fédération genevoise des associations LGBT.
Formation gratuite avec une collation offerte sur place.
Inscription obligatoire:
egalite@etat.ge.ch

PUBLICITÉ

ATAR
MAÎTRE IMPRIMEUR 1896

atar roto presse sa - genève
t + 41 22 719 13 13 - atar@atar.ch - atar.ch